



ACTE n° 2024D46 du 19 août 2024
DELIBERATION portant sur le recrutement d'un agent non permanent ou modification de poste

Le dix-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (13) : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean Louis, LEQUEUX Jean-Louis, FAUGERES Karine, DUCROS Alexandre, FRAYSSINET Sylvie.

Absents excusés (1) : DURAND Joelle.

Pouvoirs (1) : Danielle BLANC-ANTES donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET.

Secrétaire de séance : Fatima SELAM

2024D46 : Recrutement d'un agent non permanent ou Augmentation de la quotité de travail d'un poste d'agent technique polyvalent pour les besoins du service, de 30/35ème à 35/35ème.

Afin de répondre au besoin du service, notamment les nouvelles modalités et capacité d'accueil de la garderie périscolaire, le poste d'agent technique polyvalent (personne affectée à l'école) pourrait passer de 30/35ème annualisés à 35/35ème annualisés. A défaut d'acceptation, un recrutement sera nécessaire pour faire face au besoin à raison de 8/35ème en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- Autorise le Maire à recruter du personnel non permanent pour 8/35ème en période scolaire pour l'année 2024/2025, ou à augmenter les heures de travail de personnel en poste à TNC, passant de 30/35ème à 35/35ème annualisés, à compter du 1^{er} septembre 2024,
- Autorise le Maire à saisir le Comité Social Territorial du CDG81,
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monesties, les jour, mois et an ci-dessus.

